

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

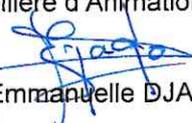
Civilité	Nom	Prénom
Madame	BLUCHEAU	Cléo
Madame	COMBEFREYROUX	Chloé
Madame	CORONA	Louane
Monsieur	CUSSON	Milan
Madame	DE CELA	Raphaële
Monsieur	DELAGE	Thomas
Monsieur	DUDOGNON	Marius
Madame	GAUTIER	Lou
Madame	GIRAUD	Léna
Madame	LANGLAIS	Noélie
Madame	LANNUZEL	Margo
Monsieur	RICARD	Lorenzo
Madame	ROSSI	Maria
Monsieur	SEGOT LABEROU	Nathan
Monsieur	WORTHAM GALAMBRUN	Charles

Article 2. - La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 12/09/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités, et par délégation,
Conseillère d'Animation Sportive




Emmanuelle DJADJO